



**CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER
CONSEIL D'ADMINISTRATION
19 JANVIER 2021**

Procès-verbal de la première assemblée régulière du Conseil de quartier de Vanier, tenue le mardi, 19 janvier 2021 à 19 h 00 (rencontre en vidéoconférence).

PRÉSENCES :

Mme Nicole Laveau	Présidente
Mme Jacynthe Fortin	Vice-présidente
M. Mulopo Nzam Bakombo	Administrateur
Mme Gemma Drouin	Secrétaire
M. André Proulx	Administrateur
M. Raynald Pelletier	Administrateur
M. Mahamadou Sissoko	Trésorier
M. Ernesto Salvador-Cobos	Conseiller en consultation publique Service de l'interaction citoyenne
Mme Alexandra Mauger	Conseillère en consultation publique – En formation. Service de l'interaction citoyenne

ABSENCE :

Aucune

INVITÉS :

Mme Lydia Toupin	Conseillère à l'urbanisme – Gestion territoriale - Ville de Québec
------------------	--

ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :

- Renée Poulin, secrétaire de soutien.

Dix (10) personnes du public assistent à cette rencontre.

IL Y A QUORUM

**PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA
1ère ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER
19 janvier 2021, 19 h 00
(RENCONTRE EN VISIOCONFÉRENCE)**

**Participer à la réunion Zoom
<https://villequebec.us/j/82505524964>**

1.	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3.	Présentation sur le projet d'établissement institutionnel dans l'ancien Édifice Sears (Fleur de Lys centre commercial) (Règlement R.V.Q. 2932)	19 h 05
4.	Projet Laurentia	19 h 30
5.	Adoption du procès-verbal de la rencontre du 15 décembre 2020	19 h 40
6.	Suivi au procès-verbal	19 h 45
7.	Période d'intervention de la conseillère municipale	20 h 00
8.	Période de question des citoyens	20 h 10
9.	Correspondance et trésorerie :	20 h 25
	• Correspondance	
	• Bilan mensuel	
	• Services de secrétariat	
10.	Divers :	20 h 35
	• Résolution concernant la demande à la Ville de mettre en place une formule hybride pour la tenue des séances des conseils de quartiers.	
11.	Levée de l'assemblée	20 h 45

Nicole Laveau, Présidente

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Nicole Laveau remercie les gens d'être présents en ligne. Elle souhaite à tous une bonne année et d'être enfin libérés du confinement.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Nicole Laveau effectue la lecture de l'ordre du jour et demande s'il y a d'autres points à ajouter.

SUR UNE PROPOSITION DE M. ANDRÉ PROULX APPUYÉE PAR M. RAYNALD PELLETIER, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel proposé.

3. PRÉSENTATION SUR LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT INSTITUTIONNEL DANS L'ANCIEN ÉDIFICE SEARS (FLEUR-DE-LYS CENTRE COMMERCIAL) (RÈGLEMENT R.V.Q. 2932)

M. Ernesto Savaldor Cobos mentionne qu'il animera la partie pour la présentation du projet. Il introduit les personnes suivantes :

- **Mme Diane Collin**, conseillère en urbanisme et responsable du projet – Ville de Québec.

Il donne des précisions sur la séance d'information de ce soir qui se déroulera de la façon suivante :

1. Présentation du projet.
2. Participation de la conseillère municipale.
3. Période de questions et commentaires du Conseil de quartier de Vanier.
4. Commentaires du public.

Mme Diane Collin présente le projet de règlement R.V.Q. 2932 à l'aide d'un document PowerPoint qu'elle partage aux participants.

Mme Alicia Despins mentionne qu'il n'y a pas d'enjeux ou de problèmes d'acceptabilité sociale dans le secteur, compte tenu qu'il n'y a pas ou peu de résidents. Elle perçoit le projet d'un très bon œil pour la dynamique du secteur et pour une population jeune et active.

Mme Kathleen Bélanger, directrice du service de la formation continue et de la formation hors campus à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), remercie le Conseil de quartier de Vanier pour son invitation. Ce service s'occupe de la délocalisation de programmes. Elle est accompagnée de M. Philippe Trudel, à l'emploi de son service et chargé de projet, pour la relocalisation des programmes à Québec.

L'UQTR poursuit les objectifs suivants :

1. Assurer aux étudiants un environnement de qualité pour la poursuite de leurs études.
2. Se rapprocher des institutions et organismes connexes aux projets de recherches, particulièrement aux projets de recherches en psychoéducation. Ils travaillent beaucoup avec les organismes communautaires. Il est important de créer un lien avec la communauté.
3. L'UQTR désire des installations modernes, qui répondent aux besoins de la communauté universitaire. Elle désire offrir de la formation en mode hybride.

L'intégration dans les nouvelles installations est prévue pour juin 2021 et l'accueil des étudiants est prévu pour la session d'automne 2021. L'Université a hâte d'avoir des étudiants dans ses locaux, mais il est important de s'équiper pour offrir de la formation qui serait en mode hybride. L'UQTR désire que ses installations répondent aux besoins de la communauté d'accueil.

D'ici peu, l'UQTR serait en mesure d'accélérer leurs objectifs, qui sont les suivants :

1. Nouer, diversifier et renforcer des partenariats avec la communauté d'accueil.
2. Mobiliser les acteurs de la communauté pour assurer la réussite des étudiants.
3. Mettre en place un campus intelligent, collaboratif et durable.
4. Se positionner comme une Université innovante, offrant un milieu de vie de qualité.
5. Accentuer notre action citoyenne en mettant en avant-plan le développement durable de façon concertée.
6. Promouvoir un milieu sain, diversifié et inclusif.
7. Affirmer et promouvoir le caractère distinctif de l'UQTR, d'abord pour le programme en psychoéducation et par la venue éventuelle de d'autres programmes.

L'UQTR désire offrir un milieu de vie de qualité. Elle est une université à taille humaine. Elle désire garder cet aspect dans son programme de relocalisation.

M. Philippe Trudel mentionne qu'il est très content d'être dans le voisinage de Vanier. C'est dans ce quartier que se penchent nos recherches, que nous désirons faire depuis des années.

Questions et commentaires

Par rapport au magasin SEARS que l'on connaît actuellement, Mme Laveau demande quelle est la superficie qui sera occupée par l'UQTR?

Mme Bélanger précise que c'est une bonne partie de ce qu'on retrouve à l'étage du bâtiment, majoritairement.

M. Philippe Trudel précise qu'on parle de 26,000 pieds carrés, ce qui correspond un peu plus que le tiers du 2^e étage actuel. C'est un immense édifice. L'UQTR disposera de salles multimédias, de rencontre sur place, des salles collaboratives parce que l'UQTR désire se connecter aux milieux d'affaires et communautaires. Grâce à cela, l'UQTR fait des économies d'échelle incroyables.

Mme Laveau mentionne qu'elle croyait que l'Université Laval avait un droit de non-concurrence sur le territoire de la région de Québec. Est-ce bien le cas?

La réponse de Mme Bélanger est négative. Elle précise que le Ministère de l'éducation regarde le niveau de l'offre de programmes. L'UQTR a démarré avant l'Université Laval son programme en psychoéducation à Québec et elle possède une teinte particulière par rapport à l'Université Laval. L'Université Laval a des programmes de psychoéducation, mais on ne rejoint pas la même population étudiante. L'UQTR couvre le Bas Saint-Laurent et les autres quartiers de Québec.

M. Trudel mentionne que le positionnement en psychoéducation de l'UQTR ainsi que sa réputation fait en sorte qu'elle couvre déjà, en termes de recrutement étudiant, depuis de nombreuses années l'Est du Québec, la Gaspésie, les Îles-de-la-Madeleine et la Basse-Côte Nord. Il n'y a pas vraiment de compétition, car c'est le ministère de l'enseignement supérieur qui détermine à quel endroit on veut lancer des programmes de grade universitaire. La demande a été soumise à l'Université Laval pour le lancement d'un programme et cette dernière a refusé.

C'est à ce moment que l'UQTR a décidé d'implanter un programme à Québec. Le tout a débuté avec un programme de certificat, par la suite le baccalauréat, et quelque temps plus tard la maîtrise. Nous avons aussi des étudiants au doctorat qui sont dans notre centre.

Mme Bélanger mentionne qu'il y a une pénurie en psychoéducation et il y a une volonté du Ministère de l'éducation de former davantage de psychoéducateurs.

Mme Laveau demande combien d'étudiants sont attendus.

M. Philippe Trudel précise que 330 étudiants à plein temps et entre 80 et 90 étudiants à temps partiel sont attendus. L'UQTR a déjà compté près de 500 étudiants au campus. Dans la province, il y a des universités qui forment des psychoéducateurs, comme l'Université de Montréal. Il y a des programmes similaires à l'Université Laval, mais le programme est plus axé vers les sciences sociales. C'est la profession no 1 d'avenir au Québec. L'UQTR a pris la décision de doubler les cohortes à la maîtrise pour pouvoir subvenir à la demande. L'UQTR est là pour rester; ce n'est pas du court terme.

M. Raynald Pelletier demande si l'accessibilité universelle au niveau de la mobilité réduite a été pensée dans le projet.

M. Philippe Trudel est affirmatif à ce sujet. Il s'en est d'ailleurs chargé personnellement. C'est la priorité no 1. Il y a des ascenseurs et des salles de bain adaptées. Les portes vont ouvrir du bon côté. L'UQTR veut favoriser la mobilité active. M. Trudel a côtoyé des centaines de promoteurs immobiliers dans sa carrière et il a rarement vu une équipe comme celle de Trudel Alliance. Le promoteur est à l'écoute des besoins.

M. Clément Derym demande s'il y a des liens ou des aménagements pour piétons. Il mentionne notamment le boulevard Hamel pour que les étudiants aient un accès facilité avec les modes actifs sur le campus.

Mme Diane Collin répond qu'on doit se rapporter à une autre échelle à ce moment-ci, qui est la vision du boulevard Hamel-Laurentien. Il y a une vision globale qui touche de multiples facettes. Alors, il y a des axes de déplacement actifs, à pied et à vélo. Elle pourra faire parvenir à M. Derym le lien pour consulter la présentation de la vision et plus largement, les liens vers les quartiers voisins qui sont mis de l'avant.

Mme Laveau mentionne qu'il y a une piste cyclable aménagée depuis un an ou deux, qui passe sur la rue Fleur-de-Lys/Soumande. La piste se connecte vers la rue Beaucage également, et dans la vision, il y a des hypothèses pour prolonger la piste sur la rue Soumande et direction nord, pour aller vers Soumande vers le secteur Lairet, entre autres.

En référence au sujet apporté par M. Derym concernant la mobilité, un citoyen mentionne que l'arrivée d'une institution universitaire ou éducative dans le quartier, c'est le « botté d'envoi » du projet auquel on fait allusion. Il voit avec l'arrivée de l'UQTR au centre Fleur-de-Lys, à l'ancien Sears, un signal qui va encourager les citoyens de Québec à se diriger vers une réduction de l'utilisation de la voiture et une amélioration des infrastructures. C'est une occasion de revoir les intérêts de développement permanent dans le sens de ce qui préoccupe les citoyens depuis des années.

M. Mathieu Legrand demande s'il y aura des aménagements pour la mobilité active sur le boulevard Hamel. Il est maintenant difficile de se déplacer à pied ou à vélo. Est-ce que les aménagements du boulevard Hamel et de Fleur-de-Lys commenceront rapidement après l'arrivée des étudiants ou plus tard dans les années à venir.

Mme Diane Collin mentionne que pour l'UQTR, ce sont des éléments vraiment ciblés aux alentours de votre site, et les citoyens pourront en faire part. Mais il est certain que si on se ramène à l'échelle du pôle urbain et lorsque nous aurons le dépôt officiel de la vision au cours de l'hiver, par la suite, il y aura toute une séquence de travail au niveau du plan d'actions. Il y a beaucoup d'actions visées pour le réaménagement des grands boulevards dans ce secteur. Il y a déjà des interventions qui se planifient au niveau du réseau cyclable; cela peut continuer tout au long. Il y a des séquences de priorité à établir, mais il y a déjà des interventions planifiées pour les pistes cyclables. On ne peut donner de dates pour le moment, mais on peut se rapporter au plan de la vision à vélo.

Mme Catherine Raymond, organisatrice communautaire au CIUSSS-CN, mentionne qu'il s'agit d'un super-projet. Il va drainer un bon nombre d'étudiants dans le quartier de Vanier. Y a-t-il des logements disponibles, des résidences pour étudiants qui fréquenteront le campus?

M. Philippe Trudel mentionne qu'il ne s'agit pas de leur première priorité. Il faut avant tout construire le campus. Il est question de locaux de formation, de salles pour les professeurs, les laboratoires de recherche. Il s'agit de la première priorité. Nos partenaires ont cet aspect dans leurs objectifs qui est d'offrir des résidences étudiantes. Est-ce que cet aspect va pouvoir se concilier dans la 2^e phase ou la 3^e phase? Cela fait partie d'un « kit » qui va un peu dans l'ensemble des aménagements urbains et des champs possibles dans le développement de ce secteur, dans ce renouveau. Ce sujet fait partie des points de discussion avec le promoteur.

L'UQTR est sur les ondes dans les différentes radios de Québec et elle y sera encore à partir du 1^{er} février 2021. L'Université effectue une campagne intensive pour les demandes d'admission en psychoéducation. Il y a présentement un engouement et cela va très bien. Nous avons jusqu'au mois de mars pour les demandes d'admission.

Pourquoi n'avez-vous pas entendu parler de l'UQTR auparavant? Nous occupons le collège Stanislas, près du CEGEP Garneau. L'Université est à l'arrière de l'édifice et occupe une aile complète du bâtiment. La plupart de nos professeurs-

chercheurs font affaires avec le réseau interne des services sociaux de la Capitale Nationale. Mais quand on n'a pas pignon sur rue, il est difficile de se faire connaître. On est moins connu. L'UQTR prend un nouveau vent de fraîcheur et prend sa place à Québec.

M. Ernesto Salvador Cobos partage son écran et se rend sur le site Internet de la Ville de Québec, clique sur Citoyen - Participation citoyenne - Consultation publique en cours - modification à la réglementation - par territoire - par arrondissement – Arrondissement des Rivières – Premier projet quartier de Vanier. On retrouve le sommaire décisionnel, la réglementation présentée par Mme Collin, la présentation et la consultation écrite en cours jusqu'au 28 janvier 2021.

Mme Laveau demande de voir le formulaire de participation, car c'est la première fois qu'elle en prend connaissance.

Mme Diane Collin explique que c'est l'adoption finale qui se fera au Conseil de Ville Il n'y a pas de demande d'opinion.

Mme Laveau comprend que cela ne passe pas par le Conseil d'arrondissement, mais cela ira directement au Conseil de Ville. Mme Collin est affirmative à ce sujet.

A partir de ce projet et des autres qui suivront, Mme Laveau demande si tous les membres du Conseil de quartier seraient d'accord de publiciser les demandes d'opinion et de consultations de la part de la Ville, faire une banque de référence pour que les citoyens se rendent sur le site qui nous a été montré par M. Salvador-Cobos. Est-ce que les membres du Conseil sont favorables de faire cette publicité dans nos réseaux; le Conseil est présent sur quelques sites Facebook.

Les membres du Conseil sont d'accord. Par contre, Mme Gemma Drouin demande quelle serait la méthode à utiliser. Mme Laveau mentionne que la page Facebook peut être un moyen à utiliser, et joindre d'autres organismes qui ont un réseau pour en faire la promotion. Le but est de diffuser de l'information et mentionner qu'il y a quelque chose d'important.

Mme Jacynthe Fortin mentionne qu'elle n'a pas de page Facebook, mais qu'elle peut se rendre sur le site de la Ville.

Tous les membres du Conseil de quartier de Vanier sont d'accord.

Mme Laveau précise qu'elle pourra le faire pour la prochaine demande à venir. Le Conseil de quartier de Vanier serait plus pro-actif et aussitôt que M. Salvador-Cobos nous envoie l'information, celle-ci pourra être diffusée sans attendre la prochaine réunion. Elle sera diffusée immédiatement. On gagnerait quelques jours.

Mme Drouin demande si notre Conseil de quartier possède une page Facebook. Mme Laveau précise qu'il y a une page Facebook, mais il n'y a pas beaucoup d'activités. Cette page est publique. Mme Laveau effectue les mises à jour et il y ajoute seulement l'ordre du jour et les avis de réunions.

M. Alain Trudel désire transmettre ses remerciements aux représentants de l'UQTR. Il est très enthousiaste par ce projet et toutes les démarches prises par la Ville de Québec et le Conseil de quartier de Vanier et l'UQTR. Ses garçons font tout ce qu'ils peuvent pour collaborer ce dossier, et pour en arriver où nous en sommes aujourd'hui. Il remercie les gens qui participent aux réunions. Il remercie les représentants de la Ville qui nous ont soutenus, accompagnés et aidés à diriger nos demandes. Il est rare que les entrepreneurs puissent s'y joindre.

Une citoyenne mentionne que c'est vraiment compliqué pour arriver à la consultation sur le site de la Ville de Québec. Un simple raccourci sur le site « citoyen » serait utile; il faudrait en parler aux gens en charge du site et mettre un lien en évidence sur le site de consultation pour ce projet. On espère représenter tous les citoyens de Vanier. Nous sommes heureux d'accueillir l'UQTR.

Mme Laveau mentionne que c'est plus difficile lorsqu'on n'est pas familier avec le site.

M. Salvador-Cobos prend note, car cela devient un peu compliqué. Mais il a déjà signifié à ses supérieurs et on travaille pour simplifier la démarche.

4. PROJET LAURENTIA

Lors de la dernière réunion, Mme Laveau mentionne qu'une ébauche de résolution a été déposée et est tombée lettre morte. Un mémoire a été rédigé et concerne l'agrandissement du quai du secteur de Beauport du port de Québec, pour le transbordement de conteneurs.

Elle précise qu'il y a beaucoup de mémoires qui ont été présentés à l'Agence d'évaluation d'impacts du Canada (AEIC), lors des consultations, aux mois de novembre et décembre. Le Conseil de quartier de Vanier ne s'était jamais vraiment intéressé à ce dossier. Finalement, on s'y est attardé et le Conseil a pris une autre tangente. Il y a deux problématiques très importantes :

1. La qualité de l'air.
2. Le transport routier et ferroviaire des conteneurs.

En ce qui concerne la qualité de l'air, il y a des problèmes dans le quartier de Vanier. Le quartier se trouve dans la limite basse acceptable au niveau des normes de qualité et l'arrivée de centaines de wagons feront hausser de la poussière microscopique dans l'air et dans l'environnement. Comme le secteur de la basse-ville, Vanier est très vulnérable.

Même le Ministère de l'environnement et des changements climatiques du Québec Vanier est un secteur de la basse-ville, un secteur très vulnérable au niveau de la population. Dans le rapport provisoire de l'AEIC, on fait valoir qu'au niveau de la qualité de l'air, la population peut être très à risque.

En ce qui concerne le transport ferroviaire, Mme Laveau mentionne que la présence de la voie ferrée remonte en 1907. En 1974, le retrait de la voie ferrée a été effectuée dans Saint-Roch. En 1984, la voie ferrée a fait son retour avec la nouvelle gare centrale de Québec sur la rue Saint-Paul et l'inauguration d'un tunnel ouvert sur le boulevard Pierre-Bertrand pour éviter qu'il y ait trois passages à niveau.

Elle dresse une liste de la population à proximité de la voie ferrée, dans Vanier et dans Limoilou, au niveau des enfants, des écoliers, des garderies, les résidences de personnes âgées (RPA), qui longent les voies ferrées, les étudiants et la population en général, comme l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le centre Vidéotron, le centre de foire, le centre commercial Fleur-de-Lys, le carrefour Soumande et même le Cimetière Saint-Charles.

A la lecture des différents mémoires, des données intéressantes ont été relevées. Le Port de Québec estime que 700,000 conteneurs par année seront transbordés, selon leur première estimation dans la phase d'exploitation. Dans leur document,

le promoteur mentionne qu'il y aurait un train par jour. D'après les calculs, Mme Laveau arrive à trois trains par jour pour qu'ils puissent rouler la marchandise sur le terrain.

Dans Vanier, il y a deux passages à niveau, soit le Boul. Père-Lelièvre et la rue Plante, qui coupent la circulation, qui peut entraîner 10 à 15 minutes d'attente. Ils bloquent la rue Plante et le boulevard Père-Lelièvre. Il y aura des problèmes à gérer les urgences, soit les ambulances et les véhicules de pompier. Le quartier de Vanier risque d'être pris en otage et cela n'est pas acceptable. Il y a également les risques de déraillement. L'espace de dégagement est très minime

Mme Laveau mentionne qu'il y a des questions auxquelles il n'y a pas de réponse. En voici quelques exemples :

- La zone tampon respecte-elle partout la règle du 30 mètres, entre le Port de Québec et le pont de Québec.
- Quel est le nombre de trains additionnels quotidiens qui circuleront pendant la phase de construction dans les deux sens.
- Combien de minutes prendra chacun des convois?
- Combien de convois de conteneurs circuleront par jour dans la phase de construction et dans la phase d'exploitation?
- Combien de temps prendra ce détour, c'est-à-dire que si une ambulance ou un camion d'incendie doit faire un détour parce qu'il répond à une alerte. S'il doit faire un détour, ce sont des minutes additionnelles qui, parfois, amènerait la mort de la personne qu'elle va secourir. Si c'est une crise cardiaque, ou une crise familiale, ces quelques minutes peuvent faire toute la différence sur l'issue finale.
- Combien d'incidents ou d'accidents par catégories sont survenus sur la voie ferrée dans la région de Québec sur une période de cinq ans?
- A quelle vitesse circuleront les trains de conteneurs, tant pour les marchandises que pour Via Rail?
- Quelle sera la route du convoi ferroviaire; la rive sud ou la rive nord? On ne le sait pas. Mme Laveau n'a pu trouver la réponse.

Mme Laveau fait la lecture de la conclusion du mémoire et de la résolution.

Questions et commentaires

M. Raynald Pelletier demande des précisions sur le taux de déraillement. Est-ce par jour, par semaine, par mois? Un million de train /mille, qu'est-ce que cela représente dans une journée, dans une semaine? C'est très important.

M. Sissoko précise qu'on prend la distance parcourue par le train et on essaie d'évaluer sur tout le trajet s'il y a déjà eu des déraillements.

M. Pelletier demande si le train parcourt cinq milles kilomètres dans une journée, est-ce qu'il peut dérailler une fois par cinq milles kilomètres? M. Sissoko précise qu'un train peut parcourir des millions de kilomètres sans jamais dérailler.

M. Pelletier demande si on peut savoir combien d'accidents peuvent survenir par année, par mois ou par semaine.

M. Sissoko ajoute qu'il n'est pas évident de savoir, sur le territoire de Vanier, quand le train passe et s'il peut y avoir déraillement. Il précise que c'est sûr que cela peut être ramené par le nombre de kilomètres parcourus par un train. Ce sont des statistiques plus difficiles à compiler.

M. Pelletier ajoute s'il est possible de savoir s'il y a un accident par 25 ou 30 ans. M. Sissoko mentionne que cela peut revenir à cette donnée, mais c'est déjà un accident de trop. M. Pelletier mentionne qu'il est d'accord, mais si ce n'est pas plus que cela.

Mme Laveau demande si l'on est prêt à prendre le risque.

Mme Jacynthe Fortin est d'avis qu'il y a un principe logique. Plus qu'il y a de circulation ferroviaire, plus le facteur de risque augmente.

Mme Laveau mentionne que si on demeure à côté de la voie ferrée, la perception est différente que si on demeure plus loin. Il faut voir que l'utilisation de la voie ferrée va doubler par la présence de ces convois de conteneurs. Ils vont parcourir une grande distance, pour se rendre jusqu'au centre des États-Unis.

Mme Jacynthe Fortin mentionne que les conteneurs arrivent par bateau et se rendent par la suite au centre des États-Unis et en Ontario.

Mme Laveau mentionne que cela va doubler le nombre de convoi par train, par jour, très facilement. Il y a aussi une question de charge, car les conteneurs ne sont pas des poids légers.

M. Sissoko mentionne que le risque n'est pas évalué de la même manière que lorsqu'on est en automobile ou en train. En automobile, il y a beaucoup de conducteurs avec des comportements différents. Avec un train, ce sont des conducteurs professionnels qui sont sur des rails et qui respectent certaines règles. L'augmentation du nombre de train n'augmente pas nécessairement pas de beaucoup le risque de créer des accidents, par exemple. Ce n'est pas calculé de la même manière.

Mme Fortin mentionne que le taux d'accident dépend de l'entretien des rails et du facteur humain. A Lac Mégantic, le facteur humain a été identifié comme le facteur no 1.

M. Sissoko ajoute qu'il s'agit d'une réalité, mais on s'entend que le train a circulé très longtemps avant qu'il arrive à Mégantic, même si l'accident de Mégantic est un accident de trop. C'est ainsi que le risque est évalué. Il mentionne combien de distance le train parcourt versus le nombre d'accidents? Il cite l'avion comme exemple. Quand on dit que c'est le moyen de transport le moins risqué, c'est parce qu'il y a beaucoup de vols. On parcourt des millions de kilomètres et il y a très peu d'accidents, par rapport à l'utilisation qu'on fait de tous ces engins.

Mme Fortin surenchérit que lorsqu'un accident arrive, c'est une catastrophe épouvantable. Mme Fortin mentionne que lorsqu'un train traverse des zones habitées, le risque est plus élevé. M. Sissoko ajoute que le risque zéro n'existe pas.

Mme Fortin mentionne que la vie est un risque. Il faut être assez intelligents pour poser nos objections quand il y a une augmentation du risque.

M. Sissoko mentionne que nous ne sommes pas sûr du niveau d'augmentation du risque. Il y a une certaine augmentation du risque, mais il ne peut pas voter là-dessus. Il y a un certain niveau de risque à prévoir, mais on ignore de quelle

nature. Même si on a l'intelligence de savoir que plus qu'il y a de trains, il peut y avoir plus de risques. Il comprend qu'il y a des préoccupations qu'il faut regarder de plus près comme s'assurer qu'à Vanier, toutes les mesures sont prises pour que les trains circulent de façon sécuritaire

Mme Alicia Despins intervient en disant qu'à la lecture du rapport de l'ACEI, c'est à l'intérieur d'une étude sur Limoilou. Cela explique pourquoi le travail qui a été fait sur des suppositions, parce qu'on n'a pas l'information sous la main quand on parle de Vanier. Elle n'a pas soumis une liste de questions en attendant le rapport final et le mémoire du Port de Québec. Elle attend d'avoir toutes les informations en main. Il n'y a rien qui lui laisse croire d'un danger additionnel pour Vanier particulièrement. Mes collègues sont très au fait de ce qui se passe dans leur district respectif. Elle n'a pas eu de communications avec le Port de Québec et la Ville de Québec n'a pas son mot à dire. Mais pour en revenir à Vanier, les questions posées sont bonnes et elle a hâte de voir les réponses. Elle a reçu un courriel précisant qu'il y aura des mesures pour répondre aux préoccupations des gens et pour être proactif. Est-ce que cela va se rendre jusqu'à Vanier. Elle pourrait lui faire parvenir la résolution du Conseil de quartier de Vanier avec ses questions.

Mme Laveau mentionne que Mme Despins doit savoir que la Ville de Québec est partenaire dans le projet du Port de Québec.

Mme Despins mentionne que la Ville est partenaire dans le projet du Littoral est, mais pas dans celui du Port de Québec.

Mme Despins mentionne que la Ville n'a pas mis d'argent dans le projet, et n'a pas de réglementation à adopter. C'est davantage un projet du Littoral Est et de sa décontamination dont il est question ici. Elle va vérifier le tout.

21-CA-01

Considérant les multiples risques potentiels et réels de ce projet, n'y aurait-il pas d'examiner un autre choix de site pour ce projet;

Considérant le peu d'acceptabilité sociale de ce projet par la population dans un contexte de développement durable;

Considérant l'éventail de nos inquiétudes énumérées dans ce document,

le Conseil de quartier de Vanier n'est pas favorable au Projet Laurentia.

SUR LE PROPOSITION DE M. ANDRÉ PROULX APPUYÉE PAR MME JACYNTHE FORTIN, IL EST RÉSOLU MAJORITAIREMENT d'adopter le mémoire concernant le projet Laurentia.

Mme Laveau mentionne que le mémoire sera déposé dès les prochains jours auprès de plusieurs intervenants.

À la suite d'une question de Mme Gemma Drouin, elle a produit une liste des gens, organismes, intervenants qui pourraient le recevoir.

- Agence fédérale d'évaluation des impacts du Canada.

- Ministère de l'environnement et des changements climatiques du Canada, car cet organisme va donner l'approbation finale du projet et fournir du financement.
- Canadien national (CN) pour information.
- M. Jean-Yves Duclos, député fédéral.
- M. Mario Asselin, pour information.
- Le Journal L'Actuel, qui a contacté Mme Laveau pour information.

Mme Laveau demande que l'on regarde l'article que Mme Fortin a préparé. Cet article pourrait être publié dans la rubrique « Opinion du lecteur » dans le journal « Le Soleil » et/ou « Le Journal de Québec ».

Mme Gemma Drouin demande si on pourra indiquer exactement à qui on s'adresse. Mme Laveau mentionne qu'elle ne s'est pas concentrée sur la lettre d'envoi comme tel, compte tenu qu'elle a mis beaucoup de temps avec Mme Fortin à produire le mémoire. Elle enverra des lettres personnalisées à chaque personne, avec copie conforme leur indiquant à qui le mémoire a été envoyé. Elle vise principalement les organismes et les journaux. Elle enverra le mémoire à Mme Julie Létourneau qui le fera parvenir à M. Mario Asselin.

Mme Despins consulte présentement le site de la Ville de Québec et il est écrit ce qui suit : « un projet du Port de Québec avec deux partenaires solides : Hutchinson Ports, Québec et le CN. »

Mme Laveau demande si la distribution serait adéquate pour faire valoir notre opinion auprès de décideurs. Elle aime mieux faire quelque chose maintenant et tant mieux s'il n'arrive rien, mais au moins, le Conseil de quartier de Vanier aura fait quelque chose.

Mme Fortin mentionne que cela a été discutée lors d'une réunion en comité plénier. Elle demande si les membres du Conseil sont d'accord avec le contenu. Ce sont des généralités et cela s'adresse à un public en général. Cela circonscrit le cadre de ce projet et soulève des inquiétudes, comme le titre l'indique. C'est vraiment pour montrer que Vanier est quand même sujet à risque et que le Conseil de quartier de Vanier n'est pas muet.

Mme Laveau mentionne que Mme Fortin va le faire publier dans le journal « Le Soleil » et dans « Le journal de Québec ».

Mme Gemma Drouin mentionne qu'il faudrait ajouter, dans la résolution du mémoire, « que nous sommes contre le projet tant que nous n'avons pas des réponses à nos questions ». C'est pour cela qu'on devrait dire à qui on s'adresse.

Mme Laveau mentionne à qui le mémoire sera envoyé. Ce sont les décideurs qui peuvent donner des réponses à nos questions.

- L'Agence fédérale d'évaluation d'impacts du Canada.
- Environnement Québec.
- Jean-Yves Duclos, député fédéral.
- Environnement et changements climatiques du Canada.

Mme Gemma Drouin surenchérit que ce serait une bonne démarche. Plutôt que de dire que nous sommes contre le projet, on demande des réponses à nos questions et nous pourrions nous prononcer par la suite.

Mme Fortin appuie l'opinion de Mme Drouin.

Mme Laveau mentionne que nous sommes à la fin de la période de consultation en plus d'être dans une période de prolongation exceptionnelle. Déjà en ajoutant « Tant que nous ne recevrons pas de réponses satisfaisantes de leur part », on pourrait réviser notre position, mais à la condition d'avoir plus d'information sur nos préoccupations.

Mme Jacynthe Fortin demande si elle doit signer la lettre au nom de Conseil de quartier de Vanier. Mme Laveau précise qu'elle pourrait la signer en tant que vice-président du Conseil de quartier.

Mme Jacynthe Fortin mentionne qu'elle enverra la lettre au journal « Le Soleil », qui font parfois des exceptions, malgré la longueur de la lettre.

5. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 15 DÉCEMBRE 2020**

21-CA-02 A (modifié le 16 mars 2021)

SUR LE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN APPUYÉE PAR M. MAHAMADOU SISSOKO, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 15 décembre 2020.

6. **SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

Sécurité routière

Étant donné la situation avec la pandémie et le confinement et l'arrêt des écoles, Mme Laveau a décidé de laisser passer un peu de temps avant de reprendre le contact.

Maison du Quartier

Mme Laveau mentionne qu'une réunion aura lieu le 1^{er} février 2021 pour discuter des suites aux discussions qui ont eu lieu.

Boulevard Pierre-Bertrand

Concernant le projet de trottoir, Mme Alicia Despins mentionne qu'elle n'a rien de nouveau à confirmer. Le projet avance et il y a beaucoup de travail investi pour le réaliser dans un avenir prochain. Il y a des trottoirs qui sont manquants; c'est une priorité.

Mme Laveau demande si c'est du côté est ou ouest? Mme Despins mentionne qu'il y a beaucoup de secteurs où on doit empiéter sur des terrains privés. Elle transmettra les informations au Conseil de quartier de Vanier lorsqu'elle les aura.

Mme Laveau mentionne qu'il y aura moins d'obstacles du côté est. Mme Despins précise qu'elle ne connaît pas le sous-terrain, l'aqueduc, etc.

Assurance-responsabilité

Mme Laveau mentionne qu'elle a pris action à ce sujet. Tout est confirmé et que le Conseil est assuré pour un an. Elle a réglé les problèmes d'accès au site et tout s'est bien passé.

7. INFORMATION DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Mme Alicia Despins, conseillère municipale, donne des informations sur divers sujets.

- **Rues partagées**

Mme Alicia Despins mentionne que suite à l'expérience que l'équipe a vécue l'an passé sur les rues partagées, l'acceptabilité sociale n'a pas été obtenue. Des plaintes ont été logées, mentionnant que le secteur choisi n'était pas le bon. Elle va rétablir la communication à ce sujet.

Mme Laveau demande s'il s'agit de rues restreintes aux commerces.

Mme Despins parle de rues très restreintes et qui ne sont pas très passantes. L'idée est de forcer la circulation des automobiles à 5 ou 10 km/heure et que les enfants se sentent en sécurité de jouer dans les rues.

C'est un projet COVID. L'idée de projet réside dans le fait que les gens sentent quasiment le besoin de sortir leur BBQ dans la rue et pouvoir manger un hamburger à deux mètres de leurs voisins.

C'est un projet convivial. Ce projet va revenir partout en ville l'année prochaine. Mais pour Vanier, l'idée que vous aviez amené de consulter le Conseil de quartier et les citoyens et d'y aller vraiment en amont plutôt que les gens appellent à la Ville pour les organiser eux-mêmes. Elle pense que c'est cette avenue qui devra être prise.

Elle ne sait pas si cela va fonctionner pour cette année considérant tout cela. Ce sont des projets positifs, mais on ne peut forcer personne, si ce ne sont pas des projets qui sont acceptés par les gens qui résident dans ces rues. Ce projet ne verra pas le jour.

- **Bibliothèques municipales**

Mme Despins mentionne que les étudiants ont dorénavant le droit d'utiliser les tables de travail ainsi que les citoyens qui n'ont pas de service Internet, particulièrement pour une recherche d'emploi ou rejoindre un proche. Toutes les règles de distanciation et du port du masque sont exigées.

- **Jardins communautaires**

Avec l'agrandissement sur la rue Beaucage, quand le plan des travaux a été accepté, il a été demandé que la neige ne soit pas soufflée sur le terrain. Mais cela a été fait. Le président devra donc rejoindre le représentant de la Ville.

Mme Despins mentionne que c'est sans doute un oubli. Il est préférable que le président intervienne et rappelle l'entente qui a été conclue.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question et aucun commentaire n'ont été soulevé par le public.

9. **CORRESPONDANCE ET TRÉSORERIE**

Correspondance

Mme Laveau mentionne que l'assurance-responsabilité avec la compagnie BFL est maintenant réglée.

Elle a également reçu des mémoires de la part d'autres Conseils de quartier concernant le projet Laurentia.

M. Salvador-Cobos enverra un exemplaire de la revue « Urbanité » à tous les membres du Conseil de quartier de Vanier.

Bilan mensuel

M Mahamadou Sissoko précise qu'un chèque de 581.00 \$ a été reçu de la part de la Ville de Québec.

Le solde bancaire au 19 janvier 2021 est de 1,755.22 \$ et 3 chèques sont en circulation.

Services de secrétariat

21-CA-02 B (modifié le 16 mars 2021)

SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN DÛMENT APPUYÉE PAR M. ANDRÉ PROULX, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de retenir les services de Mme Renée Poulin pour rédiger les procès-verbaux du Conseil de quartier pour l'année 2021 pour une somme de \$85.00 par séance.

21-CA-03

SUR UNE PROPOSITION DE MME JACYNTHE FORTIN DÛMENT APPUYÉE PAR M. RAYNALD PELLETIER, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de défrayer un montant de 85.00 \$ pour la rencontre régulière du 19 janvier 2021.

10. **DIVERS**

Formule hybride pour la tenue des rencontres

Mme Laveau désire faire un retour sur la résolution 20-CA-22 qui vise à tenir les réunions du Conseil de quartier de Vanier en forme hybride après la pandémie et de fournir des explications appropriées.

Mme Laveau désire que cette résolution soit à nouveau remise au vote afin qu'elle soit acheminée pour examen auprès du Comité exécutif de la Ville de Québec. Elle demande si les membres désirent des précisions additionnelles sur cette résolution avant de passer au vote.

Mme Laveau relit la résolution dont il est question.

20-CA-22

SUR UNE PROPOSITION DE MME NICOLE LAVEAU DÛMENT APPUYÉE PAR MME GEMMA DROUIN, IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ de recommander que la Ville de Québec autorise la tenue des réunions du Conseil de quartier sous une forme hybride et qu'elle soit effective dès le retour en présentiel, suite à la pandémie de la COVID-19.

Rapports annuel et financier pour 2020

Par suite du procès-verbal du 15 décembre 2020, Mme Laveau mentionne qu'elle n'a pas eu le temps de produire le rapport annuel de 2020. Elle demande si l'Assemblée générale annuelle aura lieu en avril 2021. La réponse est affirmative.

Projet du parc à Christ-Roy

Suite à une réunion avec Mme Nicole Laveau, Mme Jacynthe Fortin et des organisatrices communautaires du CIUSSS-CN, des développements sont un peu plus fermes pour l'avenir de ce projet. Le CIUSS n'est pas négatif à propos de ce projet. Les représentants sont ouverts. On remercie le DDGA pour l'aide apportée sur ce projet et un retour de leur part est attendu.

Consultation sur la mobilité active

Mme Laveau demande si la date d'échéance est toujours la fin de mars pour participer à la consultation. Le Conseil de quartier pourra-t-il avoir une présentation à ce sujet.

M. Salvador-Cobos précise que la consultation se termine le 31 mars 2021. Il invite les membres à le rejoindre s'ils expérimentent des difficultés.

Mme Laveau désire que les membres du Conseil puissent écrire des opinions personnelles, car le CQV n'aura pas le temps de se consulter pour arriver à une position commune. Une consultation avec une carte interactive est moins appréciée parce qu'il n'est pas possible d'écrire de commentaires.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est levée à 20 h 45

Mme Nicole Laveau
Présidente

Mme Gemma Drouin
Secrétaire